
MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière, que lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le **12 février 2024**, le conseil municipal adoptera une résolution modifiant le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2024.

La séance qui devait avoir lieu le **mardi 13 février** à 19 h est déplacée au **mardi 27 février**, à la même heure :

JOUR	DATE DE LA SÉANCE	HEURE
Mardi	16 janvier	19 h
Mardi	13 février 27 février	19 h
Mardi	19 mars	19 h
Mardi	23 avril	19 h
Mardi	21 mai	19 h
Mardi	18 juin	19 h
Mardi	16 juillet	19 h
Mardi	20 août	19 h
Mardi	17 septembre	19 h
Mardi	22 octobre	19 h
Mardi	19 novembre	19 h
Mardi	17 décembre	19 h

DONNÉ ET SIGNÉ à Chapais, ce 5^e jour du mois de février 2024.


Kate Kirouac
Greffière